

# CIRCUIT DE DIJON PRENOIS

21370 Prenois

11 au 12 mai 2024

## HORAIRE

**Accès au paddock :** Vendredi 10.05.24 **dès 18.30h.**

**Contrôle administratif :** Vendredi de 18.30h à 20.00h ou samedi de 7.15h à 8.00h, au bureau accueil à l'entrée du paddock. Vous recevez l'enveloppe avec votre numéro, les autocollants du groupe, le bracelet pilote, l'horaire et le transpondeur.

**Briefing sur place :** **Obligatoire pour tous les pilotes**, samedi 8.20h.

**Roulage :** L'horaire reçu sur circuit fait foi.

## DOCUMENTS

**E-Briefing Circuit Dijon Prenois :**

**A COMPLETER ET CONFIRMER AVANT VENDREDI 17.00h. SANS CONFIRMATION DU E-BRIEFING LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF N'EST PAS POSSIBLE.** <https://www.dijon-prenois.ebriefing.fr/> ou sur [fvp-moto.ch](http://fvp-moto.ch).

- **Décharge de responsabilité FVP moto :** **A télécharger et remettre au contrôle administratif dûment rempli.**

Rappel : la prise en charge par FVP moto se limite au circuit. Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance rapatriement et de se renseigner concernant leur couverture accident. N'oubliez pas votre carte d'assurance maladie.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Limite sonore :** **Max.100dB (dynamique), pas de dérogation !**

**Cylindrée minimale :** 600cc.

**Age minimal :** 18 ans (sauf avec autorisation parentale et accompagnant).

**Équipement :** Casque intégral (pas de casques modulables), Combi cuir (une pièce ou deux pièces avec fermeture éclair tour de taille), protège dos, gants et bottes en cuir adaptés au roulage sur circuit sont obligatoires.

## INFO Paddock / CIRCUIT

**Infos générales :** [www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com)

Dans le paddock le code de la route est applicable, limite de vitesse 10 km/h.

En cas de dommages causés aux infrastructures et biens mobiliers du circuit, le client s'engage à régler, au circuit et sans délai, la facture relative au dommage causé (selon l'appréciation de la direction du circuit).

**Animaux :** Les animaux sont tolérés sur le paddock, tenus en laisse ou attachés. Aucun animal ne sera toléré sur le pitlane.

**Box :** € 225.-/jour (caution de € 300.-). Réservez votre box en avance, auprès de [info@fvp-moto.ch](mailto:info@fvp-moto.ch) ou [www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com). Paiement sur place. Pour des raisons d'assurance il n'est pas admis de dormir dans les box.

Place individuelle : € 50.-/moto/jour uniquement sur réservation auprès de [info@fvp-moto.ch](mailto:info@fvp-moto.ch)

**Tapis environnemental :** **Obligatoire sous chaque moto !**

**Électricité :** Les prises de courant sont de type français.

**Essence :** Station-service au paddock (carte de crédit).

**Restaurant :** à midi, Restaurant au paddock.

**Accès Paddock :** gardé 19.30h - 7.30h.

## TRANSPONDEUR

Utilisation obligatoire du transpondeur. Location incluse dans le prix de l'inscription, pièce d'identité en caution.

**Le transpondeur est à nous ramener immédiatement après votre dernière séance ! Aucun temps ne sera publié.**

## SUPPORT TECHNIQUE et SERVICE PNEUS – FVP TECHNIC

[www.iimt-racing-team.fr](http://www.iimt-racing-team.fr)

Montage équilibrage €15.-/CHF 15.- par roue, paiement en espèces.

Les mécaniciens te remercient si tu leur amènes les roues propres au montage !

**S'il vous plaît, ne laissez pas vos pneus usagés au circuit !**

## COMBI SUR MESURE – TEXSPORT

Guido Collino de Texsport sera présent [www.texsport.it](http://www.texsport.it)

## SERVICE PHOTO – SnapShot

Snap Shot Foto, [www.fotomoto.it](http://www.fotomoto.it)

## LOGEMENT

Camping dans le paddock, hôtel ou chambre d'hôte à proximité.

Vous trouvez des propositions d'hôtels situés aux alentours du circuit sur le site [www.circuit-dijon-prenois.com](http://www.circuit-dijon-prenois.com) (partenaires/hébergement).